

COMMUNE DE JOURGNAC  
87800

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2024/10**

**Séance du 05 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

**Nombre de membres :**  
En exercice : ..... 14  
Présents : ..... 11  
Représentés : ..... 3  
Votants : ..... 14  
Exprimés : ..... 14  
Pour : ..... 14  
Contre : ..... 00  
Abstention : ..... 00

**Présents :** M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, M. Gaëtan GOUMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

**Absents excusés :** M. Michel RENAULT (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), Mme Elodie CHOQUET (a donné pouvoir à M. Francis THOMASSON),

Mme Marie-Pascale FRUGIER a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET M57 – ADOPTION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS.**

Vu la délibération n° 2023/39 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 5 avril 2024.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le : 11/04/2024

Publication le : 11/04/2024

